

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE - AVANCEMENT DE GRADE - SESSION 2021

L'examen professionnel d'avancement au grade de technicien principal territorial de 1^{ère} classe a été organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, au titre de l'année 2021, pour les collectivités et établissements publics territoriaux de l'inter région Grand-Ouest, soit 14 départements.

I. EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

A. Calendrier

Période d'inscription	Du 10 novembre 2021 au 10 décembre 2021
Période de retrait des dossiers	Du 10 novembre 2021 au 2 décembre 2021
Date limite de retour des dossiers	Le 10 décembre 2021
Épreuve écrite	Le 15 avril 2021
Réunion du jury et publication de la liste des candidats convoqués à l'épreuve orale	Le 21 mai 2021
Épreuve orale	Du 9 au 11 juin 2021
Réunion du jury d'admission et publication de la liste des candidats admis	Le 2 juillet 2021

B. Conditions d'accès

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Dans le cadre de ces trois années, les services effectués en qualité de contractuel de droit public, de catégorie B, sont pris en compte dans le calcul de l'ancienneté requise pour pouvoir se présenter à cet examen.

En application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.

Les candidats doivent donc remplir les conditions d'accès susvisées au 31 décembre 2022.

C. Inscriptions

244 dossiers ont été déposés à la date du 10 décembre 2019, clôture des inscriptions. Un dossier a été déposé hors délai.

Les candidats ont été informés, lors de leur inscription, que les dossiers ne seraient examinés qu'après les épreuves écrite et orale. Aucune vérification de dossiers d'inscription n'a été faite par le CDG29 à réception des dossiers des candidats, exceptée les signatures obligatoires. Dès lors, aucune relance de pièce n'a été effectuée par le Centre de Gestion avant l'épreuve orale.

Si leur dossier d'inscription était incomplet au moment du dépôt, les candidats devaient produire avant le début de l'épreuve écrite (soit le 15 avril 2021), la ou les pièce(s) justificative(s) qui manquai(en)t à leur dossier, ou au plus tard le cas échéant en réponse à une relance effectuée après les épreuves.

244 candidats ont donc été autorisés à prendre part aux épreuves écrite et orale sous réserve :

- de remplir les conditions pour se présenter à l'examen professionnel de technicien principal territorial de 1^{ère} classe,
- de l'exactitude des renseignements mentionnés dans le dossier d'inscription,
- d'avoir transmis l'ensemble des pièces demandées au dossier, dûment complétées et signées.

Les candidats se sont inscrits dans les 10 spécialités ouvertes :

SPÉCIALITÉS	NOMBRE D'INSCRIT	SPÉCIALITÉS	NOMBRE D'INSCRIT
Bâtiments, génie civil	32	Espaces verts et naturels	34
Réseaux, voirie et infrastructures	56	Ingénierie, informatique et systèmes d'information	24
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	51	Services et interventions techniques	17
Aménagement urbain et développement durable	14	Métiers du spectacle	6
Déplacements, transports	7	Artisanat et métiers d'art	3

II. CANDIDATS

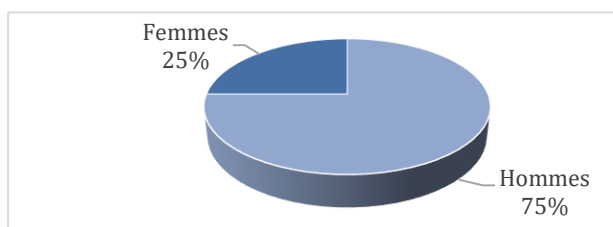
A. Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE	
	Effectifs	TOTAL
14	17	244
22	18	
27	13	
29	15	
35	27	
37	1	
44	52	
49	18	
50	18	
53	3	
56	11	
61	2	
62	1	
72	12	
76	16	
79	1	
85	18	
86	1	

Les candidats inscrits sont domiciliés dans 18 départements différents.

La majorité des candidats proviennent des départements de la Loire Atlantique et de l'Ille et Vilaine.

B. Répartition hommes femmes



III. ÉPREUVE ÉCRITE

A. Déroulement

Elle s'est déroulée le 15 avril 2021 au Parc des expositions de Penfeld à Guilers et dans les locaux du Centre de Gestion du Finistère à Quimper.

244 candidats ont été convoqués.

B. Nature de l'épreuve

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Cette épreuve fait l'objet d'un programme réglementaire.

Les sujets étaient des sujets nationaux.

SPÉCIALITÉS	THÉMATIQUES
1. Bâtiments, génie civil	La rénovation énergétique des bâtiments communaux
2. Réseaux, voirie et infrastructures	Les véhicules électriques sous l'angle des infrastructures de recharge et des diverses possibilités pour les collectivités
3. Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	La COVID19, les effets de cette crise sur un public précis dans les collectivités territoriales
4. Aménagement urbain et développement durable	Les problématiques de santé environnementale intégrables au PLUi
5. Déplacements, transports	Les zones à faibles émissions (ZFE)
6. Espaces verts et naturels	Les documents cadres de gestion du paysage et l'élaboration de son schéma directeur
7. Ingénierie, informatique et systèmes d'information	Les enjeux d'un Plan de Reprise d'Activité Informatique (PRA)
8. Services et interventions techniques	Les aspects opérationnels de la loi Elan dans les nouvelles règles issues du « décret tertiaire »
9. Métiers du spectacle	Les problématiques sur la dématérialisation et l'utilisation de l'outil internet qui demandent des compétences transversales en son, vidéo, réseaux et informatique.
10. Artisanat et métiers d'art	La numérisation des pièces retenues à la conception du portail numérique « musée virtuel »

Chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Conformément à la réglementation en vigueur, les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite ont été convoqués à l'épreuve orale.

C. Observations

Signes distinctifs : l'attention des candidats est portée sur le respect des consignes formulées par écrit sur le sujet, la consigne écrite, et indiquées oralement avant le début des épreuves.

Deux copies ont été soumises aux membres du jury, réunis le 21 mai 2021 au CDG29, qui ont décidé, à la majorité, d'attribuer la note de 0 sur 20, pour les motifs suivants :

- mention d'une date différente de celle du jour de l'examen
- mention d'un nom d'une collectivité

IV. EPREUVE ORALE

A. Déroulement

Elle s'est déroulée du 9 au 11 juin 2021 au CDG29 à Quimper.

179 candidats ont été convoqués, aucun candidat n'a obtenu une note éliminatoire inférieure à 5 sur 20.

Le taux d'absentéisme est de 2.79 %.

B. Nature de l'épreuve

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

C. Observations

Après instruction des dossiers d'inscription, trois candidats ont été déclarés non admis à concourir car il ne remplissait pas les conditions réglementaires d'inscription.

V. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Notes sur 20.

Spécialités	Epreuve écrite						Epreuve orale						Candidats déclarés non admis à concourir	Collés	Admis
	Convoqués	Présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires (moins de 5)	Convoqués	Présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires (moins de 5)			
Bâtiments, génie civil	32	23	9,00	14,75	4,00	2	21	21	11,88	15,00	6,00	0	1	6	14
Réseaux, voirie et infrastructures	56	44	9,36	14,75	3,50	1	43	42	12,95	17,00	6,50	0	1	9	33
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	51	41	10,61	16,00	4,50	1	40	39	14,03	17,00	8,00	0	0	4	36
Aménagement urbain et développement durable	14	10	12,78	16,50	10,00	0	10	10	14,10	18,00	12,00	0	0	0	10
Déplacements, transports	7	6	12,50	14,50	8,25	0	6	6	13,17	15,00	9,00	0	0	1	5
Espaces verts et naturels	34	26	9,84	17,00	4,00	2	24	23	13,15	17,00	9,00	0	0	3	21
Ingénierie, informatique et Systèmes d'information	24	19	11,05	15,00	6,00	2	17	17	13,24	16,00	11,00	0	0	0	17
Services et interventions techniques	17	14	8,18	13,50	4,25	3	11	10	12,60	16,00	9,00	0	0	5	6
Métiers du spectacle	6	4	11,25	12,00	10,00	0	4	4	13,67	15,00	12,50	0	1	0	3
Artisanat et métiers d'art	3	3	14,33	15,00	14,00	0	3	3	13,00	15,00	11,50	0	0	0	3
TOTAL	244	190	10,13			11	179	175				0	3	28	148

Conformément à la réglementation en vigueur, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves écrite et orale est inférieure à 10 sur 20, après application des coefficients correspondants.

Le jury a fixé le seuil d'admission à 10 sur 20.

→ **148 candidats admis**

Fait à Quimper, le 2 juillet 2021

Le Président du Jury,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique CAP".

Dominique CAP

